

Les demandes sont à adresser à l'adresse suivante : assurance-export-change@bpifrance.fr

Demande initiale

Complément à la garantie

1. EXPORTATEUR / DEMANDEUR

	EXPORTATEUR	DEMANDEUR (SI DIFFÉRENT DE L'EXPORTATEUR)*
Raison sociale		
Adresse		
N° de SIRET (14 chiffres)		

2. PERSONNE EN CHARGE DU SUIVI DU DOSSIER

	EXPORTATEUR	DEMANDEUR (SI DIFFÉRENT DE L'EXPORTATEUR)*
M. / Mme		
Téléphone		
Mail		

*Mandat de gestion oui non

*Mandat de gestion et d'encaissement oui non

Appartenance à un groupe ? oui non

Si oui lequel : % d'appartenance :

3. ACTIVITÉ

Descriptif des produits et/ou prestations destinés à l'exportation :

Activité générale exprimée en M€ sur les 3 derniers exercices : *(joindre les 3 dernières liasses fiscales et annexes)*

EXERCICES	N-3	N-2	N-1	PRÉVISIONS SUR L'EXERCICE EN COURS
CA TOTAL				
CA à l'export				
Effectifs				

Activité en USD : montants exprimés en * M€ MUSD

* cocher la devise utile

EXERCICES	N-3	N-2	N-1	PRÉVISIONS SUR L'EXERCICE EN COURS
CA libellé en USD				
Dont CA en USD dans le secteur aérospatial				

4. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Besoins de couverture €/USD sur des prévisions de facturation de 1 à 5 exercices : montants exprimés en * M€ MUSD

* cocher la devise utile

PRÉVISIONS DE FACTURATION USD	EXERCICE 1	EXERCICE 2	EXERCICE 3	EXERCICE 4	EXERCICE 5
Année calendaire concernée					
CA prévisionnel total pour la période					
- dont CA pour les contrats conclus (*)					
- dont CA pour les contrats en projet					

(*) Les contrats-cadre conclus s'entendent sans clause de changement de devise.

% de prestations payables en USD à exclure du champ d'application de la garantie lors des imputations (coefficient réducteur) = %

BESOINS DE COUVERTURE	EXERCICE 1	EXERCICE 2	EXERCICE 3	EXERCICE 4	EXERCICE 5
Exposition à garantir					

<p>Délais de paiement des factures :</p> <p>30 jours fin de mois</p> <p>60 jours fin de mois</p> <p>90 jours fin de mois</p>	<p>Autres garanties publiques sollicitées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurance-crédit - Assurance prospection - Assurance investissement - Garantie des cautions (risque exportateur) - Garantie des préfinancements (risque exportateur)
---	---

Contacts avec le marché privé : oui non

ANNEXE : PRINCIPALES OPÉRATIONS COMMERCIALES CONCERNÉES

COMMANDES - Contrats cadre en vigueur avec les donneurs d'ordre majeurs susceptibles de générer 75 à 80% du CA aéronautique USD prévisionnel

CLIENT	OBJET DU CONTRAT : TYPE DE PRESTATIONS ET PROGRAMMES CONCERNÉS	DATE DU CONTRAT	PRIX VALABLES X ANS	MONTANTS RESTANT À FACTURER EN USD		Principal(ux) site(s) de production concerné(s) par le contrat (si connu à ce stade)
				Minimum en € / USD *	Maximum en € / USD *	
1						
2						
3						
4						
5						
			TOTAL			

COMMANDES - Contrats cadres en cours de négociation

CLIENT	OBJET DU PROJET DE CONTRAT : TYPE DE PRESTATIONS ET PROGRAMMES CONCERNÉS	DATE PRÉVISIONNELLE DE CONCLUSION	PRIX VALABLES X ANS	MONTANT À FACTURER		Principal(ux) site(s) de production concerné(s) par le contrat (si connu à ce stade)
				Minimum en € / USD *	Maximum en € / USD *	
1						
2						
3						
4						
5						
			TOTAL			

* Rayer la devise inutile

L'objet des projets / contrats commerciaux nécessite-t-il une autorisation d'exportation ?

oui non

Date de fin de validité :

En cours d'obtention

5. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

1. L'exportateur/le demandeur figure-t-il sur une liste d'exclusion accessible au public du Groupe de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Asiatique de Développement, de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, de la Banque Interaméricaine de Développement ?
oui non
2. L'exportateur/le demandeur ou toute personne travaillant pour son compte dans le cadre du flux de factures faisant l'objet de la présente demande de garantie, font-ils l'objet de poursuites devant un tribunal national pour infraction aux lois relatives à la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers ?
oui non
3. L'exportateur/le demandeur ou toute personne travaillant pour son compte dans le cadre du flux de factures faisant l'objet de la présente demande de garantie, ont-ils au cours des 5 dernières années précédant cette demande, été condamnés par un tribunal national ou fait l'objet de mesures administratives nationales équivalentes pour infraction aux lois relatives à la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers ?
oui non

Dans l'affirmative, des justificatifs des mesures préventives et correctrices prises par l'exportateur devront être fournis à Bpifrance Assurance Export.

6. ENGAGEMENTS ET AUTORISATION

1. **Nous nous engageons** à tenir Bpifrance Assurance Export informé de toute modification de ces informations.
2. **Nous prenons acte que Bpifrance Assurance Export**, agissant en tant qu'organisme chargé par l'État de gérer et délivrer sous son contrôle, pour son compte et en son nom les garanties publiques pour le commerce extérieur prévues à l'article L. 432-1 du Code des assurances, pourra communiquer aux autorités étatiques et instances multilatérales compétentes toute information ou d'une manière générale tout élément porté à sa connaissance dans le cadre de la présente demande.
3. **Nous déclarons avoir pris connaissance** des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales opérant dans les pays ou originaires des pays qui ont adhéré à ces Principes directeurs leur recommandant le respect de règles de bonne conduite dans le cadre de leurs activités commerciales internationales.
4. **Nous déclarons également avoir pris connaissance** de la convention OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers, de la Recommandation du 14 décembre 2006 sur la corruption et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public ainsi que des articles 435-3 et suivants du code pénal relatifs à la lutte contre la corruption.
5. **Nous nous engageons, sur demande de Bpifrance Assurance Export**, à fournir tout renseignement sur l'identité des personnes agissant pour notre compte dans le cadre du flux de factures faisant l'objet de la présente demande ainsi que sur le montant et l'objet des commissions et/ou rémunérations qui leur auraient été ou devraient leur être versées.

7. PROTECTIONS DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL, CONFIDENTIALITÉ ET TRANSMISSION D'INFORMATIONS

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Nous prenons acte que :

Bpifrance Assurance Export peut être amené à collecter directement ou indirectement différentes catégories de données à caractère personnel, notamment état civil, identité, données d'identification et /ou de domiciliation, informations d'ordre économique et financier, données de connexion, données sensibles notamment auprès du demandeur, via des sources publiques et privées, afin de vérifier ou d'enrichir les bases de données internes.

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la présente demande de couverture seront utilisées par l'État et Bpifrance Assurance Export ou toute autre entité du groupe Bpifrance pour le traitement et la gestion de ladite demande de couverture et en particulier pour son traitement informatique lequel sera effectué sous la responsabilité de Bpifrance Assurance Export. Ces données pourront également, de convention expresse, être utilisées par l'État, Bpifrance Assurance Export et toute autre entité du groupe Bpifrance pour la connaissance du client (KYC) et la gestion de la relation client et de manière générale respecter les dispositions légales et réglementaires applicables à Bpifrance Assurance Export.

Ces données pourront également, de convention expresse, être utilisées ou communiquées aux tiers intervenant pour la mise en œuvre des couvertures concernées ainsi qu'à toute autorité administrative, judiciaire, arbitrale ou de contrôle dans le cadre d'une procédure administrative, judiciaire, arbitrale ou de contrôle.

Conformément à la réglementation applicable, notamment le Règlement européen (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données dit Règlement général sur la protection des données (RGPD) et les dispositions nationales relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés, les personnes physiques dont les données à caractère personnel sont collectées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes aux informations les concernant. Ces droits peuvent être exercés par l'envoi d'un courrier à Bpifrance, DCCP, Délégué à la protection des données, au 27-31 avenue du Général Leclerc, 94 710 Maisons Alfort Cedex.

Enfin ces personnes disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Bpifrance Assurance Export pourra utiliser les données à caractère personnel nous concernant à des fins de prospection et les communiquer aux autres entités du groupe Bpifrance, par exemple pour nous informer de ses nouveaux produits ou de tout changement des produits existants, sous réserve que nous ayons manifesté notre accord à l'utilisation de ces données en cochant la case ci-contre

CONFIDENTIALITÉ ET TRANSMISSION D'INFORMATIONS :

Nous reconnaissons, consentons et autorisons expressément Bpifrance Assurance Export à transmettre des informations de nature confidentielle :

- à l'État ;
- toute autorité administrative, judiciaire, arbitrale ou de contrôle française ou européenne qui a besoin d'en avoir connaissance dans le cadre d'une procédure administrative, judiciaire ou arbitrale ;
- sous réserve d'avoir informé de la nature confidentielle des informations transmises, aux entités intervenant directement ou indirectement au titre de la présente demande dans le cadre d'accords de réassurance ou assurance conjointe ;
- sous réserve d'avoir informé de la nature confidentielle des informations transmises, aux autres entités du groupe Bpifrance, dès lors que cette transmission est nécessaire pour permettre à ces entités de satisfaire à leurs obligations légales ou réglementaires.

Cette transmission d'informations intra-groupe ne dispense en aucun cas les entités du groupe Bpifrance des obligations de confidentialité d'origine légale, réglementaire ou contractuelle (en ce compris les règles définies en accord avec l'État) qui s'appliquent à elles à l'égard des tiers.

Date de la demande : _____

Nom et qualité du signataire dûment habilité *

Signature et cachet de la société

** Joindre les copies de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité du signataire, de ses pouvoirs si ce dernier n'est pas le représentant légal de la société.*

Bpifrance Assurance Export

Agissant pour le compte, sous le contrôle et au nom de l'État en vertu de l'article L. 432-2 du code des assurances

SAS au capital de 30 000 000 euros – 815 276 308 RCS Créteil - N° TVA FR 29 815 276 308

Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort Cedex - Tél. : +33 1 41 79 80 00 - Fax : +33 1 41 79 80 01- bpifrance.fr